

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JANVIER 2023

Date de convocation : 6 janvier 2023

Date d'affichage : 6 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix janvier à 20 heures 15,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Anne-Lise CALABRIN - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA.

Absents : Sébastien CARMET - Audrey MORGANTINI - Jérôme GUILLOUD - Annabelle MORILLAS

Procuration : Sébastien CARMET à Pierre COLOMB, Audrey MORGANTINI à Carole MOTTUEL, Annabelle MORILLAS à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 Décembre 2022
- Décision modificative n° 6 M14 2022 pour dernier ajustement avant clôture comptable
- Fongibilité des crédits en M57 – Autorisation donnée au Maire
- Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif M57 2023
- Modification des charges applicables aux locataires titulaires d'un bail avec la commune
- Approbation des statuts modifiés de Valence Romans Agglo
- Questions diverses

REGIE DE CHALEUR – MODIFICATION DES TARIFS POUR 2023 (ABONNEMENT ET CONSOMMATION) ET BILAN DE LA SAISON DE CHAUFFE

Comme chaque année, il est proposé en séance la présentation du bilan de chauffe de l'année civile écoulée. Ce bilan n'est pas forcément le reflet du budget puisqu'il n'inclut que les dépenses réellement effectuées en 2022 et les recettes réellement encaissées. Au budget, se rajoutent l'amortissement, les reports de résultat... Mais ce bilan de chauffe permet de voir si en fonctionnement réel, la gestion de la chaufferie est « rentable » ou déficitaire.

Bilan de la saison de chauffe 2022
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Dépenses HTVA		Recettes HTVA	
Plaquettes	10 150,00 €	Lo Meinau :	387,40 €
Réparation chaudière	0,00 €	(10 284 MKh)	
Changement de pièces	1 181,03 €	Abonnement Lo Meinau :	1 695,30 €
Electricité 2022	1 929,67 €	Le Métan :	926,75 €
Personnel communal :	1 355,91 €	(24 602 MKh)	
		Abonnement le Métan :	3 390,60 €
		Total VRH :	6 400,05 €
Total :	14 616,61 €	Boulangerie :	472,79 €
Annuité : intérêts	2 884,50 €	(11 588 MKh)	
Capital	5 493,40 €	Mairie et salle 3 ^{ème} âge :	650,43 €
		(15 942 MKh)	
		Salle vieille école et MAM	1 200,13 €
		(29 415 MKh)	
		Groupe scolaire :	1 755,01 €
		(43 015 MKh)	
		Appartement mairie	185,11 €
		(4 537 MKh)	
		Abonnement bâtiments communaux :	13 310,42 €
		Total mairie :	17 573,89 €
TOTAL GENERAL :	22 994,51 €* HTVA (+8976,84€/2021 dont grosse réparation chaudière, soit presque équivalent à 2020)	TOTAL GENERAL :	23 973,94 € HTVA (-185,24€/2021) + 2 500 € participation mairie = 26 473,94 €
		Excédent de 3 479,43 € (+979,43 € hors subv)	

La situation de la régie de chaleur est aujourd'hui presque à l'équilibre mais tout augmente (électricité, plaquettes de bois, salaire des agents, prix des pièces de rechange). Il paraît donc nécessaire d'augmenter également le prix de vente du chauffage.

Les plaquettes ont augmenté de 30 %, les tarifs réglementés d'électricité de 15 %. Une augmentation de +30 % du prix du chauffage paraît excessive après échanges.

Après calcul, une augmentation de +20% permettrait de couvrir une partie des augmentations de matières premières. Une augmentation de +20% correspond à environ +120€ pour un particulier, soit +10€/mois, ce qui ne semble pas excessif et permettrait à la régie de chaleur de se maintenir en équilibre.

Les tarifs 2023 sont donc fixés comme suit :

- Tarif abonnement 2023 pour le Métan et lo Meino : 135,62 € HT le KW
- Tarif abonnement 2023 pour les bâtiments communaux : 150,68 € HT le KW
- Tarif consommation 2023 pour le Métan et lo Meino : 45,20 € HT de MWh consommé
- Tarif consommation 2023 pour les bâtiments communaux : 48,96 € HT de MWh consommé

Voté à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- Le matériel électrique a été récupéré et un colis a été offert à Philippe IZERABLE en remerciement

Approuvé à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°6 M14 2022

Pour pouvoir clôturer l'année comptable 2022, il est nécessaire d'adopter une dernière décision modificative... En effet, il avait été décidé, lors du vote du budget, de subventionner à hauteur de 2 500 € le budget de la régie de chaleur. Or, avec le coût significatif et non prévu du service instructeur des dossiers d'urbanisme de l'Agglo, il manque des crédits pour pouvoir faire le versement à la régie de chaleur. Toutefois, dans d'autres chapitres comptables (charges générales et charges de personnel), il reste des crédits. Il est donc proposé de transférer des crédits d'un chapitre comptable à l'autre comme suit :

Dépenses de fonctionnement			
657351 GFP de rattachement	+ 2 800 €	6413 Personnel non titulaire	- 2 800 €
TOTAL	+ 2 800 €	TOTAL	- 2 800 €

Voté à l'unanimité

FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE

Au 1^{er} janvier 2023, le budget communal est passé en nomenclature M57. Pour cela, plusieurs manipulations et mises à jour ont été nécessaires ; certains articles comptables ont été modifiés, cela sera vu lors du vote du prochain budget.

La M57 a un avantage, si le conseil municipal l'autorise : gérer plus efficacement les transferts de crédits. Ainsi, pour les décisions modificatives mineures, comme celle d'aujourd'hui, le conseil municipal peut décider de déléguer son adoption au Maire. Ainsi, les transferts de crédits entre chapitres dont le montant n'excède pas 7,5% du chapitre seront réalisés par le Maire. Cela permettra une gestion plus réactive pour de simples réajustements budgétaires. En revanche, lorsqu'il s'agit d'ajouter des dépenses supplémentaires, le Maire pourra faire le choix de laisser le conseil municipal décider. De même, tous les mouvements financiers dont le montant dépassera ce plafond de 7,5%, devront être adoptés par une décision modificative en conseil municipal.

Il est donc fait le choix d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits lorsque ces virements sont peu importants (moins de 5 000 €) et n'augmentent pas les dépenses (seulement des mouvements +/- entre des chapitres).

Voté à l'unanimité

AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Tant que le budget 2023 n'est pas voté (en mars-avril), il n'est pas possible de payer des dépenses d'investissement sauf :

- Les restes à réaliser (les devis signés en 2022 pour lesquels nous n'avons pas encore reçu les factures ou terminés les travaux)
- 25% du montant des dépenses d'investissement de l'année 2022 peuvent être reportés à la condition de le prévoir par délibération

C'est pourquoi, il est proposé en séance de prendre une telle délibération. Cela permettra de payer certains travaux (et d'éviter de faire patienter les entreprises) alors que le budget n'est pas encore adopté.

Pour 2023, le montant pouvant être autorisé avant le vote du budget est de 95 421,32 €, soit 25% de 381 685,25 € (montant des dépenses d'investissement prévu en 2022) réparti comme suit :

- Article 2111 terrains : (pour frais de notaire Bichat, Comodat et voirie La Belle Noyeraie) : 5 021,32 €
- Article 2135 travaux d'accessibilité : 23 000 €
- Article 2151 travaux de voirie : 20 000 €
- Article 2158 outillage : 1 000 €
- Article 2188 (au cas où) : 23 000 €
- Article 2313 (au cas où) : 23 000 €
- Article 165 caution : 400 €

Bien entendu, ces sommes n'ont pas vocation à être consommées. Il s'agit simplement d'un montant maximum de dépenses pouvant être consommées avant de voter le budget.

Voté à l'unanimité

MODIFICATION DES CHARGES APPLICABLES AUX LOCATAIRES TITULAIRES D'UN BAIL AVEC LA COMMUNE

Comme chaque année, un état des charges des locataires est réalisé.

En effet, les locataires de la commune (2 appartements à la cure, l'appartement au-dessus de la mairie, la MAM et la boulangerie) payent des charges avec le loyer chaque mois et en fin d'année, la commune vérifie si les sommes provisionnées par les locataires sont suffisantes.

Pour l'appartement au-dessus de la mairie, lors de la mise en location, il a été indiqué que le Maire pouvait pourvoir à la récupération des charges. Il n'y a donc pas besoin de prendre de délibération. Pour information, avec son départ du logement le 31 janvier 2023, la régularisation a été faite. Ainsi, sur le loyer de janvier, la somme de 53,33 € trop versée en 2022 a été déduite.

Pour les autres locataires, une délibération est nécessaire.

- La Cure :

- Pas de régularisation à faire pour M. BOUCHET
- Pour M. MARTINELLI, qui verse tous les mois 6€ au titre de la taxe des ordures ménagères, une augmentation de +1€ est nécessaire soit un montant de charges mensuelles fixé à 7€ à partir du 1^{er} février 2023

Voté à l'unanimité

- A la MAM :
 - Montant de charges demandé en 2022 : 270 €/ trimestre soit 1 080 €
 - Pour info, charges prises réglées par la commune : 2 090 € de chauffage
 - Une augmentation de charges doit-elle être pratiquée en 2023 ? Oui, à hauteur de +20%, pour compenser l'augmentation de chauffage pratiqué
 - Soit un montant de charge de 324 € par trimestre

Voté à l'unanimité

- A la Boulangerie :
 - Montant de charges demandé en 2022 : 50 €/mois soit 600 €
 - Pour info, charges prises réglées par la commune : 1 823,56 € de chauffage
 - Une augmentation de charges doit-elle être pratiquée en 2023 ? Oui, à hauteur de +20%, pour compenser l'augmentation de chauffage pratiqué
 - Soit un montant de charge de 60€ par mois

Voté à l'unanimité

APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DE VALENCE ROMANS AGGLO

Lors du conseil communautaire du 14 décembre 2022, Valence Romans Agglo a modifié ses statuts. Les conseils municipaux des communes membres ont trois mois pour se prononcer sur les statuts modifiés.

Dans le cadre de son projet de territoire, Valence Romans Agglo exerce la compétence « France Services » en réponse à l'objectif national de déploiement d'un réseau France Services qui doit permettre aux concitoyens de procéder aux principales démarches administratives à proximité de leur résidence.

Alors que plusieurs espaces France Services se sont mis en place sur le territoire (Hostun, Bourg de Péage et Crépol), les médiathèques continuent à assurer leurs permanences ADA (Aides aux Démarches Administratives) créées depuis plusieurs années suite aux nombreuses sollicitations des usagers. Ces permanences permettent aux usagers d'accéder à une aide personnalisée sur leurs démarches administratives en ligne (création d'adresse mail, création de compte, demandes d'actes d'état civil, demande ou renouvellement de carte d'identité, passeport, accès au compte Caf, Pole emploi...).

La montée en charge des sollicitations des usagers, au départ ponctuelle, a nécessité pour les médiathèques la structuration de ces permanences réparties sur plusieurs sites de l'Agglo. Au regard des attentes de l'Etat concernant le déploiement des espaces France Services, il est envisagé de faire labelliser ces services proposés par certaines médiathèques de Valence Romans Agglo : La Monnaie à Romans-sur-Isère, La Passerelle à Bourg-lès-Valence et Latour Maubourg, Fontbarlettes et Le Plan à Valence. Il s'agira d'une labellisation « France Services multisites ». Les permanences d'aides aux démarches administratives existantes sur les autres médiathèques seront maintenues (ex : Chabeuil).

Il convient donc de valider ou pas le souhait de l'Agglo de faire évoluer la compétence facultative « *Maisons France Service : coordination et financement des Maisons France Services* » en proposant le nouvel intitulé suivant : « *France Services : coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération et gestion d'un multisite France Services au sein des médiathèques communautaires* ».

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme

Point sur les dossiers traités depuis début décembre :

- Dépôts :
 - DP pour panneaux photovoltaïques 625 Rue de la Patache
 - DP pour suiveurs photovoltaïques 925 Rue Côte Maréchale
- Décisions :
 - Accord DP pour abri voiture et changements d'ouvertures 520 Chemin du Gaby

Clôture 2022 :

- 13 CU
- 20 DP
- 14 PC (dont 4 modificatifs)

En 2021 : 31 CU, 35 DP et 35 PC

Comodat

Une rencontre a eu lieu avec Mme MASSON et son fils concernant la signature d'un prêt à usage pour le mur sur lequel est implanté la fresque. Ils ont donné leur accord pour la signature d'un comodat mais il s'avère que le mur pourrait être en copropriété. Ils se renseignent donc auprès de leur notaire.

Délestage électrique

L'Etat a fait passer aux mairies la procédure qui sera suivie en cas de délestage d'électricité.

Le Maire sera mis au courant de la nécessité d'un délestage sur sa commune au mieux, la veille à 17 heures. Mais des réajustements pourront encore avoir lieu jusqu'à 6 heures le matin même du délestage.

Cette situation sera compliquée à gérer si elle doit être mise en place et la commune devra faire face à de nombreuses difficultés : pas d'école mais nécessité d'accueillir les enfants à la cantine, impossibilité de réchauffer les plats de la cantine, mise en place d'un PC de crise en mairie (permanence sans téléphone ni électricité).

Columbarium

Comme cela avait été évoqué précédemment, l'achat d'un nouveau columbarium s'avère nécessaire puisqu'il ne reste qu'une seule case libre à ce jour. Une demande de devis a été faite aux pompes funèbres Dumoulin. Le prix est d'environ 1 000 € la case. Un rendez-vous est prévu également la semaine prochaine avec une société spécialisée dans ce domaine, Artcase, qui a notamment fait des travaux au cimetière de Geysans.

Ce projet pourra être subventionné par le Conseil Départemental. La mise en place de ce nouveau columbarium sera également l'occasion de réviser les tarifs de vente d'une case et de mettre en place un règlement du cimetière.

Difficultés actuellement sur la commune

Les gendarmes ont été sollicités à plusieurs reprises sur la commune en ce début d'année 2023 :

- Des véhicules ont été dégradés (pneus crevés) Place Val'Fontaine
- Des chiens dangereux sont en divagation Chemin de la Vieille Eglise et au moins deux promeneurs ou cyclistes ont été mordus
- Des problèmes sanitaires ont été signalés dans une exploitation agricole
- Des problèmes de circulation dans le nouveau lotissement La Belle Noyeraie avec des camions de chantiers qui empruntent la voirie du lotissement et la détériorent au lieu de passer par la Rue du Chalon

Vœux

La cérémonie des vœux est prévue le vendredi 20 janvier à 19 heures à l'Espace du Bagnol. Pour le buffet, il est décidé de proposer : des plaques de pizza, de quiches et de tartes ainsi que de la Clairette, du vin et du jus de fruits.

A cette occasion, il sera souhaité la bienvenue au quarante-et-un nouveaux arrivants recensés dans la commune depuis fin 2019 (faute de cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants organisée ces dernières années pour cause de Covid). Il est proposé de leur remettre un document d'information sur l'Agglo, le plan de la commune, un flyer avec les coordonnées de la mairie et du site internet ainsi qu'un bon d'achat pour une pizza à la Boulangerie.

Réalisations/Projets à mi-mandat

Arrivés à mi-mandat, il est nécessaire désormais de faire le point sur les projets réalisés et ceux à venir :

commission	projet	P		2020	2021	2022	2023
Administration générale	informatisation cimetière	1	😊		soldé		
	bulletin municipal	1	😊	soldé			
	document unique	1	😊		soldé		
	site web	2	😊			soldé	
	adressage postal	2	😊		soldé		
	formation secrétariat	1	😊				à faire
	transfert et inventaire archives	2	😊			soldé	
cadre de vie	Enquête satisfaction	1	😊	soldé			
	aménagement entrée sud	2	😊			soldé	
	flyer	2	😊				à faire
	subvention associations	1	😊	soldé			
	marché de Noël	2	😊		soldé		
	terrain de sports	2	😊				en cours

inventaire voiries	1	😊			soldé	
inventaire ponts	2	😊			soldé	
terrains communaux	2	😐				à faire
implantation conteneurs OM	1	😊		soldé		
nettoyage rangement local technique	1	😊		soldé		
rénovation chaudière fioul	2	😊			soldé	
remplacement plancher clocher église	2	😊			soldé	
passerelle entrée nord		😊	soldé			
aménagement côte maréchale		😊			soldé	
liaison douce entrée nord/clos marie		😊	soldé			
aménagement entrée cimetièrè		😊			soldé	
chemin piétonnier cimetièrè		😊			soldé	
accessibilité mairie		😊		soldé		
accessibilité salle cour mairie		😊		soldé		
accessibilité école		😊			soldé	
accessibilité église		😐				en cours
aménagement mairie		😊		soldé		

– Ont été réalisés en 2022 :

- L'aménagement de la mairie
- La rénovation de la voirie communale
- Le lancement du site internet
- La réalisation du chemin piétonnier jusqu'au cimetièrè
- Le marché de Noël
- L'aménagement paysager sur le terre-plein à l'entrée sud
- L'aménagement de l'accès au cimetièrè
- L'aménagement de la Côte Maréchale
- Le rangement des archives

– Plusieurs projets pour l'année 2023 et la fin du mandat sont listés :

- La réalisation d'un règlement du cimetièrè
- La mise en place d'un PCS (plan communal de sauvegarde)
- L'aménagement du Chemin de la Vieille Eglise jusqu'au pont du Bagnol suite à l'achat à l'€uro symbolique de parcelles le long de la Savasse
- La récupération de la source communale
- La mise en place d'un chemin piétonnier au village
- La construction d'un abri au local technique
- Le devenir de la maison 1 Rue du Chalon
- La rénovation de la Rue du Chalon
- La rénovation du mur d'enceinte de la mairie et la pose d'une « enseigne » sur le bâtiment
- Le changement de revêtement dans la cour de l'école
- La création d'un panneau de bienvenue à l'entrée sud du village
- La mise en place de mesures de sécurité routière dans le village
- L'aménagement devant l'église
- La poursuite des travaux d'isolation dans la Salle de la Cour (plafond)

- La construction d'un nouveau columbarium

Divers

- Un rendez-vous a été organisé avec le responsable du CTD (conseil départemental, ex-DDE) de Romans. Il a notamment été signalés : le manque d'évacuation de l'eau sur la RD au niveau du Chemin Lacour, les bornes kilométriques cassées, le fossé abîmé et un trou dans la chaussée Route de Z'Ain, un panneau cassé Côte Maréchale et un panneau directionnel effacé dans le village. L'interlocuteur CTP pour notre secteur est GERMAIN Frédéric.
- Maison située 1 Rue du Chalon (Ghedir) :
 - La personne avec laquelle la commune était en contact s'est désistée de la succession
 - Un devis a été demandé à l'entreprise Bonnardel pour chiffrer une éventuelle démolition
- Le bilan 2022 d'interventions de la gendarmerie à St Michel a été donné. Les heures de présence de la gendarmerie sont assez faibles et seuls quelques incidents sont à déplorer, comme par exemple un cambriolage et trois tapages. En revanche, aucun accident corporel n'est à recenser.
- Une demande a été reçue en mairie pour mettre en place des pas japonais pour accéder plus facilement au columbarium.
- Un agriculteur s'est plaint en mairie de la présence des pigeons qui mangent les graines qu'il a semé.
- Locations : 2 appartements sont disponibles au Métan ainsi que l'appartement au-dessus de la mairie.
- Les travaux d'accessibilité se poursuivent. En fin d'année, les mains courantes ont été posées à l'école, à la mairie et à l'église et la porte du cimetière a été rénovée.
- De nombreuses invitations pour les cérémonies de vœux ont été reçues :

Cérémonie de Vœux			
Date	Heure	Ville	Lieu
06/01/2023	18h	Geysans	Salle polyvalente
07/01/2023	16h	Valherbasse	Espace Haute Herbasse de Miribel
07/01/2023	19h	Besayes	Salle des Sources
08/01/2023	11h	Moras-en-Valloire	Salle des fêtes
13/01/2023	18h	Chatillon Saint Jean	Salle Daniel Ardin
13/01/2023	19h	Chatuzange le Goubet	Espace Bringuier
13/01/2023	19h	Genissieux	Salle des Fêtes
14/01/2023	11h	Montmiral	Salle des fêtes
14/01/2023	18h	ST Laurent d'Onay	Salle de l'ancienne école
14/01/2023	18h	St Bardoux	Salle des fêtes
15/01/2023	11h	Crepol	Salle des fêtes
16/01/2023	19h	St Marcel les Valence	Espace Culturel Liberté
17/01/2023	10h30	Valence Romans Habitat	Ensemble Bringuier à Chatuzange
17/01/2023	18h30	Département	Tain l'hermitage (espace Rochegude)
19/01/2023	18h30	Romans	Les Cordeliers
20/01/2023	18h30	Montéléger	Espace Cathelin
20/01/2023	18h30	Chateauneufs/ Isere	Salle des Fetes
20/01/2023	19h	Saint Michel sur Savasse	Espace du Bagnol
20/01/2023	19h	Hostun	Salle des Fêtes
21/01/2023	11h	Beauregard Baret	Espace culturel de Meymans
21/01/2023	18h	Saint Christophe et le Laris	Salle des fêtes
22/01/2023	10h30	Le Chalon	Salle des Fêtes
22/01/2023	11h	St Paul lès Romans	Salle des fêtes
23/01/2023	18h30	Valence	Palais des Congrès Jacques Chirac
24/01/2023	18h30	Chabeuil	Centre culturel
26/01/2023	18h30	Valence Romans Déplacement	Au siège de VRD à Valence
27/01/2023	19h	SDIS 26	Centre de secours Romans

Tour des commissions

- Mise en place du groupe de travail sur la sécurité :
 - o Il sera rappelé aux vœux la mise en place de ce groupe de travail afin d'inclure des habitants dans la réflexion.
 - o La gendarmerie et le CTD sont informés de la mise en place de cette commission et pourront apporter des conseils.
- SIVU :
 - o Le montant des locations encaissé en 2022 est supérieur aux frais de fonctionnement du SIVU.
 - o Il y a déjà beaucoup de réservations en 2023.
 - o Un plan de sobriété énergétique a été mis en place. Lors des locations, la salle est chauffée à 19°C.
- SIVOS :
 - o Les écoles du RPI sont en attente d'une décision de l'inspection concernant une éventuelle fermeture de classe à l'école de Montmiral l'année prochaine.

- Kaliwali a fermé à Chatillon. Il n'y a pas de service périscolaire actuellement. Les répercussions sur les écoles du RPI sont quasi nulles, il y a peu de chance pour que cela fasse venir des enfants supplémentaires sur le RPI.
- Commission administrative :
 - Une réunion est à prévoir pour présenter le site internet aux associations.
 - Une réunion de travail est également à faire pour commencer à préparer le règlement du cimetière.
 - L'Apave doit également être contactée pour effectuer les vérifications électriques sur les bâtiments communaux.
- Commission technique :
 - Une date est à prévoir en février/mars pour organiser une corvée d'élagage des chemins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire
Pierre COLOMB

La Secrétaire de séance
Carole MOTTUEL